



Compte-rendu de la 1^{ère} Rencontre INPI de l'Innovation

Mercredi 24 janvier 2007 – Pavillon Ledoyen



L'INPI analyse les tendances technologiques de demain.



Le thème de cette première Rencontre :

**Automobile et
environnement**

Au-delà de l'aide qu'il apporte aux entreprises pour protéger et valoriser leurs innovations, l'INPI les accompagne désormais en leur donnant accès à des informations synthétiques en terme de veille technologique.

Benoît Battistelli, Directeur général de l'INPI, a ainsi pris l'initiative de **rendre publiques, de façon sectorielle et régulière, des analyses prospectives** tirées des données dont l'INPI est le seul à disposer.

La démarche vise à partager, avec les acteurs d'un domaine industriel donné, les tendances technologiques du secteur. Pour identifier ces tendances, l'INPI s'appuie sur les informations contenues dans les demandes de brevets déposées, avant qu'elles ne soient rendues publiques, exploitant ainsi cette source privilégiée d'informations sur les innovations.

C'est la raison d'être des « Rencontres INPI de l'innovation » lancées le 24 janvier 2007 autour de la thématique « Automobile et environnement »

L'industrie automobile, leader du dépôt de brevets !

L'industrie automobile est le secteur d'activité le plus actif en matière de propriété industrielle en France :

- parmi les 5 premiers déposants de demandes de brevets publiées en 2005, 4 appartiennent à la construction automobile ou à l'industrie équipementière ;
- 18% des demandes de brevets déposées en France le sont par l'industrie automobile ;
- les constructeurs automobiles français se positionnent aux 2^e et 3^e rangs des entreprises françaises, en termes de budget alloué à la R&D.

Ce sont les principales raisons pour lesquelles Benoît Battistelli a souhaité inaugurer le concept des Rencontres INPI de l'innovation en réunissant tous les acteurs de la filière automobile (constructeurs, équipementiers, institutionnels) et quelques journalistes spécialisés pour partager les résultats de la 1^{ère} étude prospective réalisée par le Département des Brevets de l'INPI, sur le thème « Automobile et Environnement ».

L'environnement, est LA priorité pour l'industrie automobile

Selon Benoît Battistelli : « *l'orientation de l'étude INPI sur le thème de l'environnement tient à la fois, à l'actualité réglementaire sur ce sujet (norme Euro et*

engagements ACEA pour ramener les émissions CO₂ à 140g/km en 2008 et 120g/km en 2012), et à la place stratégique de ce thème parmi les demandes de dépôts de brevets liées au secteur automobile ».

L'analyse de l'INPI fait ainsi apparaître trois grands axes de développement de l'innovation dans le secteur automobile :

- **l'environnement**, qui représente 40% des dépôts de brevets liés à l'automobile
- **la sécurité** (protection du piéton, anticollision, contrôle de trajectoire, assistance freinage) qui représente 35% des demandes liées à l'automobile.
- **l'habitabilité** (confort acoustique, voiture communicante, assistance au stationnement) qui représente 25% des demandes liées à l'automobile.

Principaux axes d'innovation identifiés par l'étude INPI

L'étude INPI met en évidence qu'une large part des innovations dans le secteur automobile porte sur la réduction de la consommation pour absorber les effets indirects (poids, matériaux) de la demande de sécurité et de confort à bord des véhicules. Aérodynamique et consommation électrique, sont ainsi des enjeux importants concernant l'innovation dans le secteur automobile.

L'essentiel des inventions touche, d'une part à l'amélioration des technologies classiques de propulsion (moteur thermique); et d'autre part, à l'intégration de l'électronique dans celles-ci, sous l'impulsion des normes environnementales :

- Compromis entre la réduction de la cylindrée et la performance du moteur
- Maîtrise fine des paramètres de combustion
- Traitement des gaz d'échappement adapté aux différents types d'émissions

Les systèmes de propulsion hybride ou électrique représentent eux aussi un thème majeur de dépôt de brevets, qui laisse pressentir une industrialisation à moyen terme.

Enfin, le nombre et la nature des brevets déposés sur le thème de la pile à combustible ne permettent pas d'anticiper une industrialisation rapide de ce procédé.



André Douaud, Directeur Technique du CCFA et Jacques Monnet, Délégué général de la FIEV.

Des tendances confirmées par les professionnels du secteur

Selon **André Douaud**, Directeur Technique du Comité des Constructeurs Automobiles Français (CCFA) : « l'étude réalisée par l'INPI rétablit un certain nombre de vérités sur le secteur automobile et illustre bien son dynamisme en matière de dépôt de brevets ».

« Les efforts de la filière ont été particulièrement prononcés dans le secteur de l'environnement, où les principaux enjeux semblent être la qualité de l'air et le réchauffement climatique », précise-t-il. « Ceci se traduit pour l'industrie par deux défis principaux : l'un technologique et l'autre économique. Sur le plan technologique, le défi de la qualité de l'air a été largement remporté. Depuis 40 ans, le nombre de g/km d'émissions de Co₂ par les automobiles a été divisé par 2 tous les 4 ans par les pouvoirs publics et l'industrie s'est adaptée. Mais cet effort n'a qu'un faible impact sur la problématique de réchauffement climatique, qui doit être envisagée à l'échelle de la planète », poursuit-il.

Pour progresser sur ce plan, André Douaud préconise « une approche intégrée, qui agit à la fois sur l'amélioration de la technologie des véhicules et les progrès des énergies traditionnelles (à base de pétrole) ou alternatives (bio-carburants, gaz naturel, gpl et hydrogène) ».

« Dans cette approche intégrée ce qui compte c'est que l'on puisse mettre sur les routes de France et d'Europe non pas 1 ou 10 véhicules très performants, mais des centaines de milliers ». Or sur ce point, des signes encourageants apparaissent. « Depuis l'année 2000, le marché automobile français se montre même extrêmement vertueux et a vu la part des véhicules qui émettent moins de 100 mg/km de CO₂, s'accroître considérablement pour atteindre en 2006, près de 400 000 véhicules mis en circulation. Un signe très

prometteur pour l'industrie automobile et la recherche française ! », conclut-il.

Pour **Jacques Monnet**, Délégué général de la Fédération des Equipementiers pour Véhicules (FIEV) « on constate une autre évolution importante dans la dynamique de recherche de l'industrie automobile : le rôle des équipementiers et des fournisseurs de 2^e et 3^e rang. En 1990, 50 % du prix de revient d'un véhicule provenait des équipementiers et 50% des constructeurs, et les ¾ de la R&D venaient des constructeurs pour seulement ¼ de la filière des fournisseurs. En 2005, la R&D se répartit à 50/50 entre constructeurs et équipementiers, et les ¾ du prix de revient d'un véhicule proviennent de la filière des fournisseurs » poursuit-il. « Les constructeurs sont ainsi passés d'un statut d'acteurs extrêmement dominant de la R&D à un rôle de prescripteur faisant fonctionner les fournisseurs de 1^{er} rang. L'enjeu consiste aujourd'hui à poursuivre ce mouvement vers les fournisseurs de 2^{ème} rang et de 3^{ème}, ce qui n'est pas facile, car, en France, contrairement à l'Allemagne par exemple, nous souffrons d'un problème de taille critique des entreprises. Or pour faire de la R&D, il faut de la surface. »



Un débat animé par les nombreuses questions des participants.

Enfin, Jacques Monnet a rappelé les 3 principales qualités qui selon lui, caractérisent les 3 grandes zones mondiales de production d'automobiles :

- « la stratégie d'entreprises, dont les américains sont les maîtres incontestés
- le produit et la gestion des marques, qui sont les principales forces de l'Europe
- la mise en œuvre, dans laquelle les asiatiques excellent et que nous devons aujourd'hui régénérer en Europe en améliorant encore notre capacité à passer de l'idée à l'innovation ! »

En conclusion, Benoît Battistelli a remercié les planifiées, par exemple sur les matériels et nombreux participants et précisé que d'autres équipements télévisuels et la cosmétique. Rencontres INPI de l'Innovation sont d'ores et déjà

A propos de l'INPI

Etablissement public sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises.

Il propose et met en œuvre les politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.